

COMMUNE DE VIOLAY



MISE EN 2 x 2 VOIES DE LA RN 82

Mesures compensatoires

GESTION DES PARCELLES

DU CCAS - VIOLAY (42)

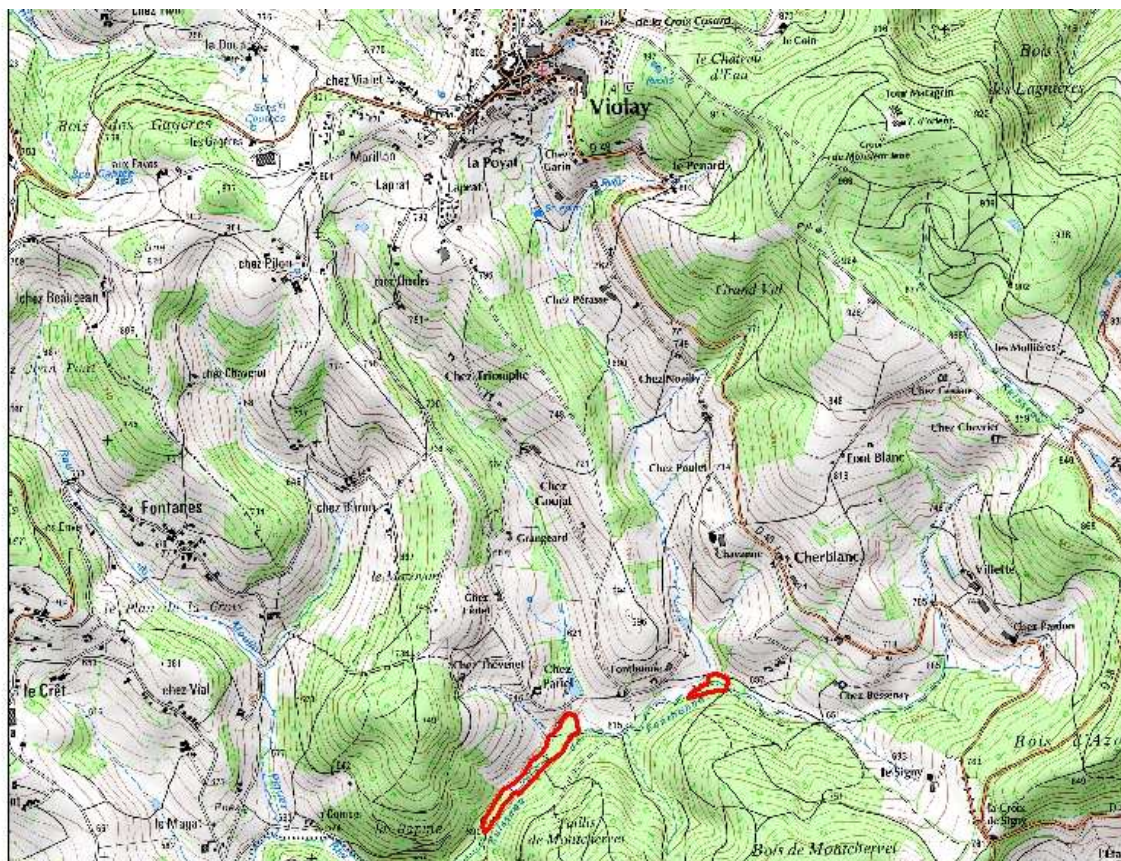
Réunion GTE N° 2 - 11 /02 /2020



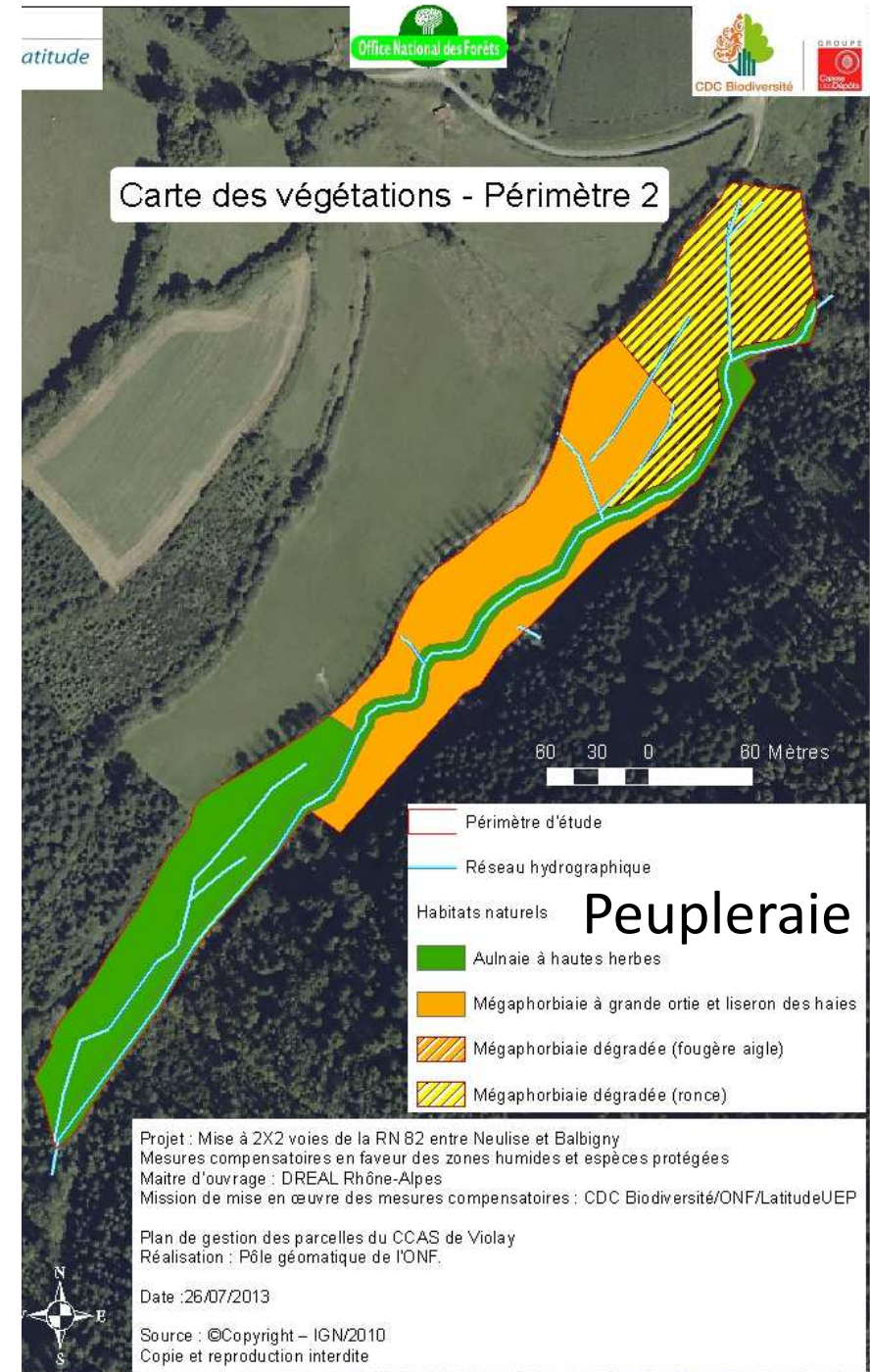
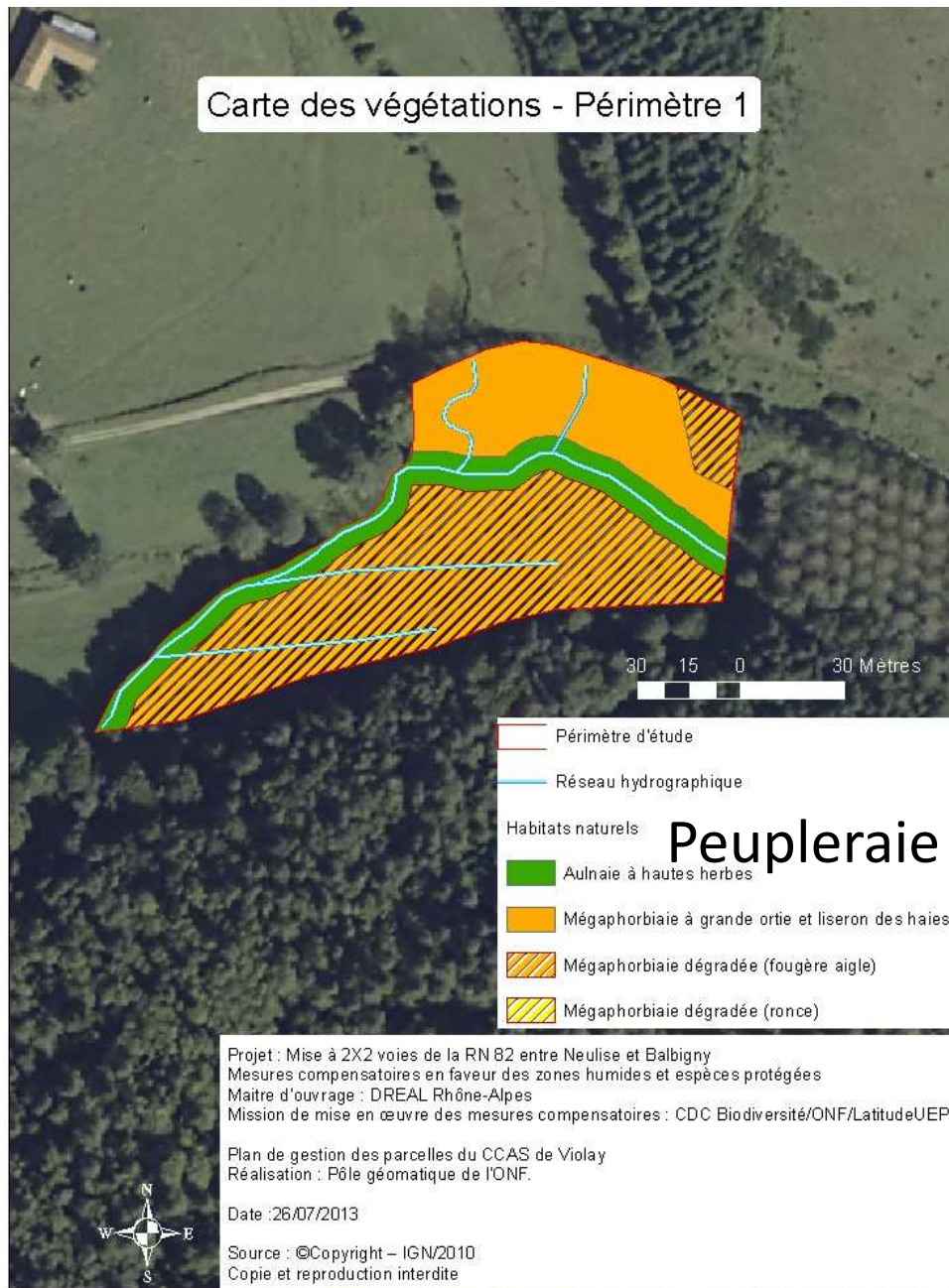
RAPPEL DU CONTEXTE

- Mesures compensatoires en faveur des zones humides :
Mise en 2 x 2 voies de la RN82
entre Neulise et Balbigny
 - 2 arrêtés préfectoraux :
 - N° DT-12-780 d'autorisation au titre des articles L214-3 et L 411-2 du CE
 - N° DT-13-322 du 19/04/2013 de dérogation à la destruction des espèces animales protégées
 - **Mesures compensatoires sur 4,55 ha de zones humides, propriété du CCAS de Violay pendant 30 ans.**
 - **Un premier plan de gestion mis en œuvre 2013-2017**

LOCALISATION



CARTES DE LA SITUATION INITIALE



CONTEXTE NATUREL INITIAL

- **Flore**
 - Végétation de zone humide, mais pas d'espèce patrimoniale, ni d'espèce invasive
- **Habitats (sous les peupliers)**
 - Aulnaie à haute herbe (patrimoniale)
 - Mégaphorbiaies
- **Faune**
 - Avifaune : pas de sensibilité particulière
 - Amphibiens : **Salamandre tachetée**, grenouilles rousses et vertes
 - Reptiles : **Couleuvre à collier**
 - Lépidoptères : 13 espèces communes
 - Odonates : 4 espèces dont **Cordulégastre annelé** (remarquable)
 - **Ecrevisse à pattes blanches**
(recensée par FD de pêche 500m en amont P1, en 2013)
 - **Truite fario** (recensée par FD de pêche, en 2012)

Bilan 2017 : inventaires

- **Qualité des eaux (mesures physico-chimiques et IBGN)**
 - Milieu **non pollué** avec bonne habitabilité
- **Faune piscicole**
 - Station amont : **moyen**
(milieu salmonicole perturbé par les conditions hydrologiques estivales)
 - Station aval : **médiocre**
(argile qui a tendance à colmater le fond - très peu d'abris)
- **Habitats naturels et flore**
 - Milieux en **bon état de conservation**
sauf mégaphorbiaie avec fougères ou ronces
 - Pas d'espèce patrimoniale
 - Renouée proche de la prairie humide



Actualisation des inventaires en 2017

- **Amphibiens**

- **9 espèces recensées**

- (Crapaud commun, Alyte accoucheur, Grenouille agile, Grenouille rousse, Salamandre tachetée, Triton alpestre, Triton palmé, Grenouille commune, Grenouille rieuse)

- avec des effectifs encore modestes (fort pour la grenouille rousse)

- Pas d'espèce hautement patrimoniale

- Bonne capacité d'accueil du milieu

- **Cuivré des marais**

- **Apparition sur le site** : prairie humide dans P2 et mégaphorbiaie dans P1

- Présence de ses plantes hôtes

- **Autres espèces**

- Plusieurs oiseaux intéressants :

- Bécassine des marais (noté En danger Critique sur la Liste rouge Française),

- le Chardonneret élégant (noté Vulnérable sur la Liste rouge Française)

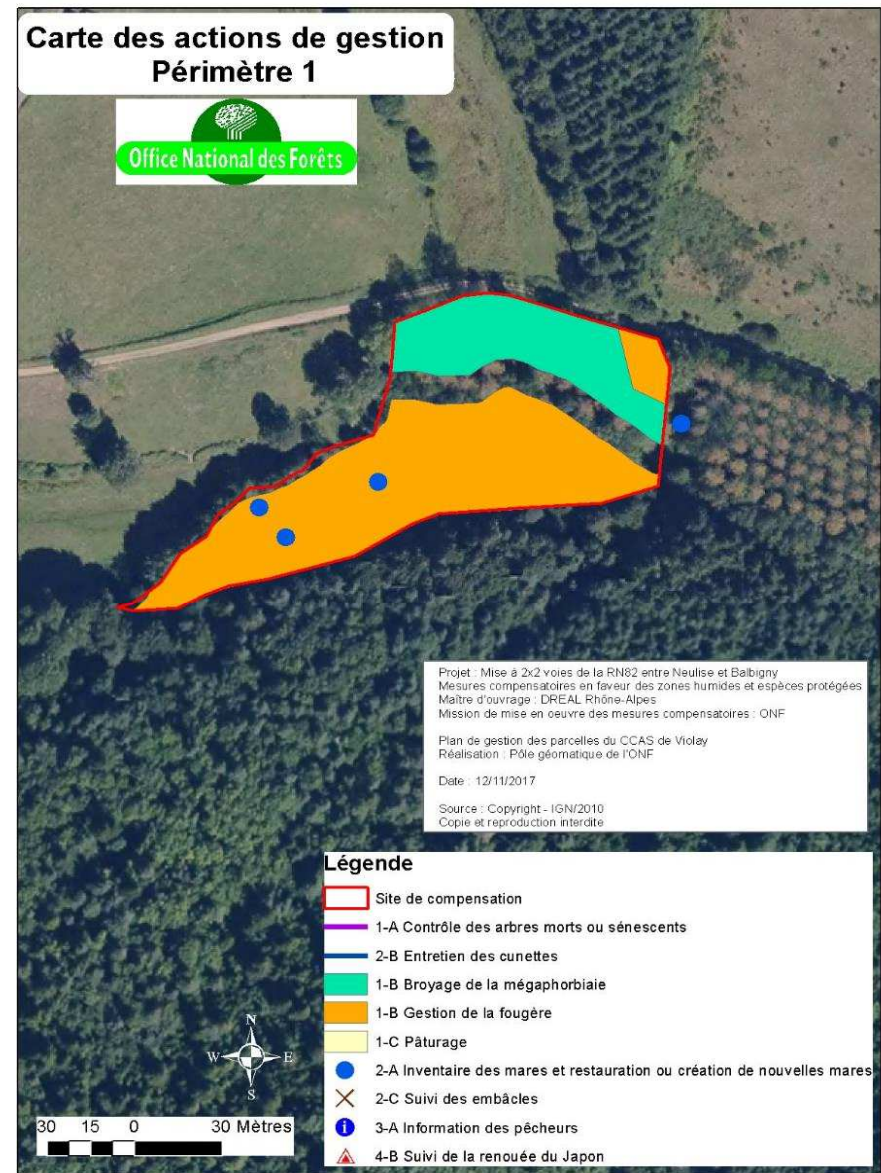


PLAN DE GESTION 2017-2026

- **4 objectifs**
 - Obj 1 : Assurer la **conservation des habitats naturels** remarquables, améliorer leur état de conservation
 - Obj 2 : Améliorer le **fonctionnement hydraulique de la zone**
 - Obj 3 : Améliorer le maintien voire le développement des populations d'espèces d'intérêt patrimonial
 - Obj 4 : Améliorer les connaissances des indicateurs écologiques du site

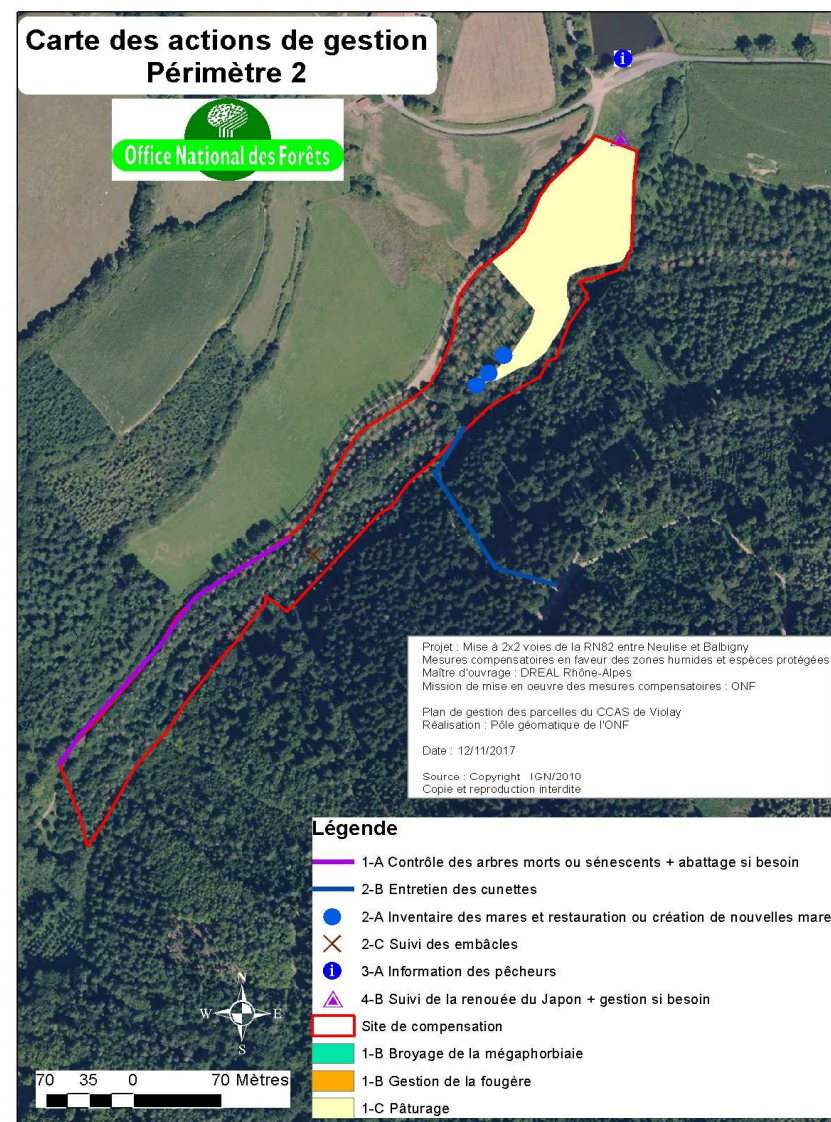
ACTIONS EN 2019

- **Actions dans P1**
 - Recépage des ligneux envahissant la ZH
 - Traitement de la fougère
 - Traitement des branches cassées par la neige lourde de 2018
 - Traversée du Fontbonne réaménagée par le SMAELT



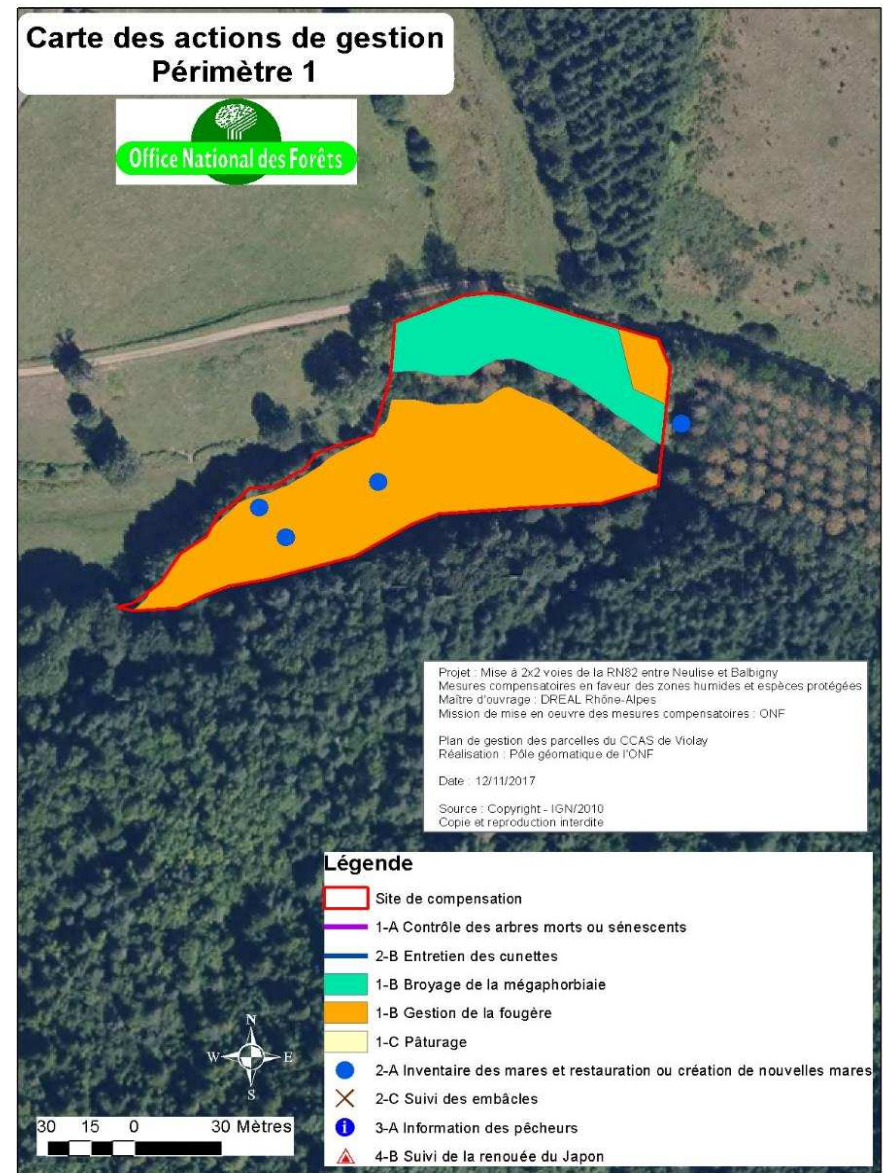
ACTIONS EN 2019

- **Actions dans P2**
 - pâturage de la prairie (chevaux)
 - Enlèvement d'embâcles sur la rivière reméandrée suite à la neige lourde de 2018



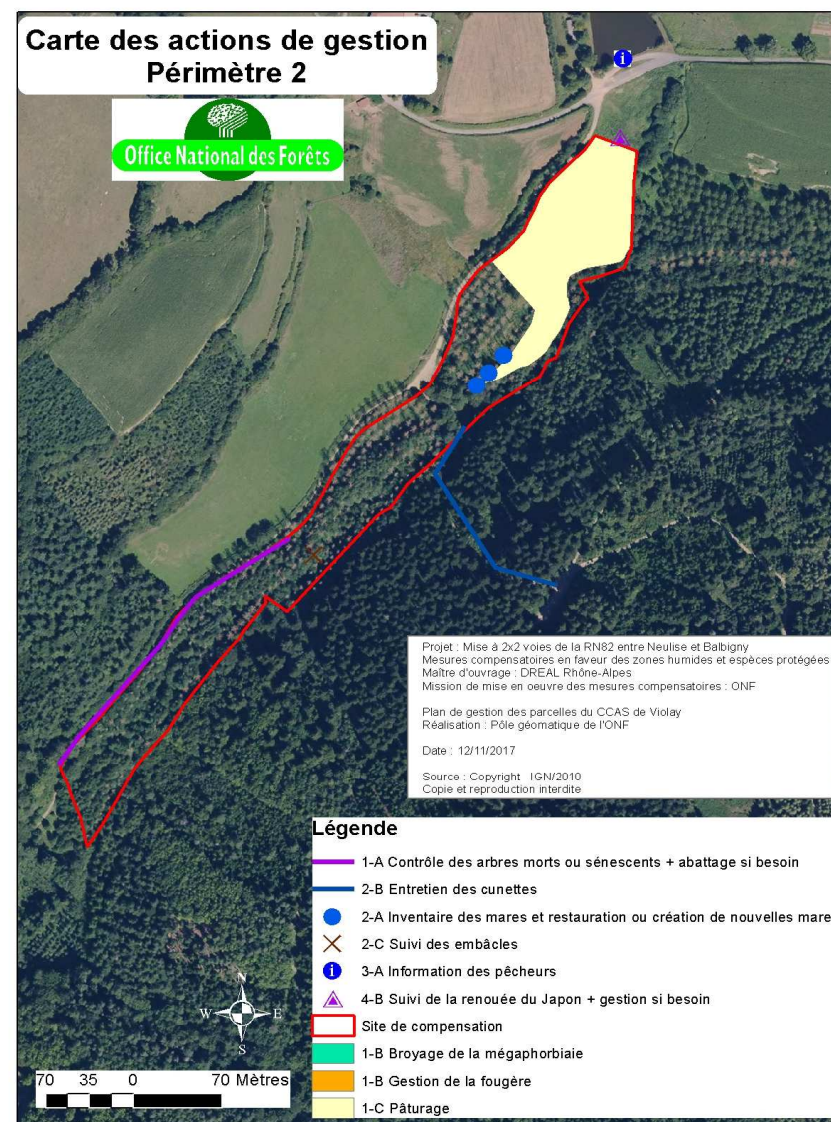
QUELLES ACTIONS EN 2020?

- **Actions dans P1**
 - Traitement de la fougère
 - Gestion des eaux de surface: amélioration de l'hydratation de la zone humide



QUELLES ACTIONS EN 2020 ?

- **Actions dans P2**
 - pâturage de la prairie (chevaux)
 - Suivi du site (renouée)
 - Suivi des embâcles sur la rivière reméandrée
 - Suppression du chenal de décharge



QUELLES ACTIONS EN 2020 ?

- **Actions dans les sites P1 et P2**
 - Suivi des prairies humides et plantes protégées
 - Suivi des amphibiens
 - Suivi du Cuivré des marais
 - Suivi de la qualité de l'eau
 - Suivi de la faune piscicole



Ces suivis permettront
d'ajuster les actions à venir :
curage de mares, pâturage de P1



FOCUS

SUR L'EVOLUTION DU FONTBONNE

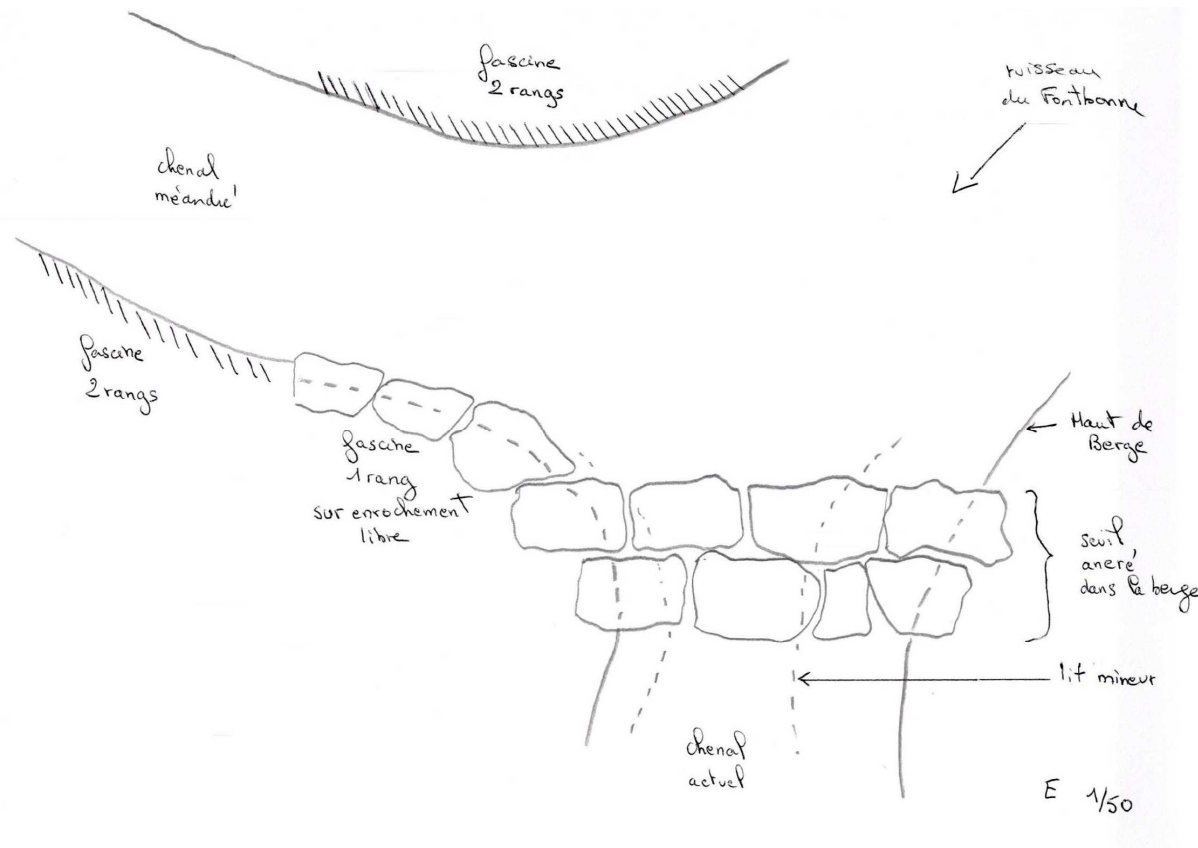
(partie reméandrée)

LE RUISSEAU DE FONTBONNE - ÉTAT INITIAL -

- Lit rectifié en pied de versant et comblement du lit originel (puis plantation de peupliers)
 - Cours d'eau perché
 - Incision du lit rectifié
 - Perte de diversité des faciès d'écoulement
 - Création d'une zone humide



Fontbonne : Plan du reméandrage amont au niveau du détournement des eaux



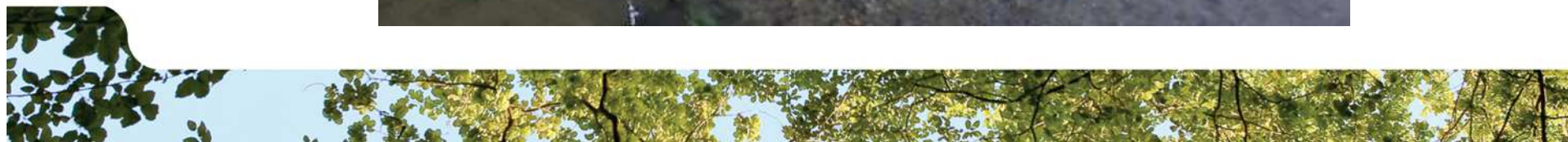
Le 13 mai 2015 : fin de travaux



Le 16 juin 2015 : création d'un atterrissement dans l'ancien chenal
et végétalisation rapide de l'emprise des travaux



7 Mars 2016 : hautes eaux, le chenal de décharge est actif



Le 15 mars 2017 : atterrissage décapé
et le chenal de délestage fonctionne,
les saules se sont bien développés



Le 11 janvier 2018



Le 22 juin 2018 : disparition de l'éperon suite à un orage très violent



Le 21 août et 29 septembre 2018 : étiage sévère



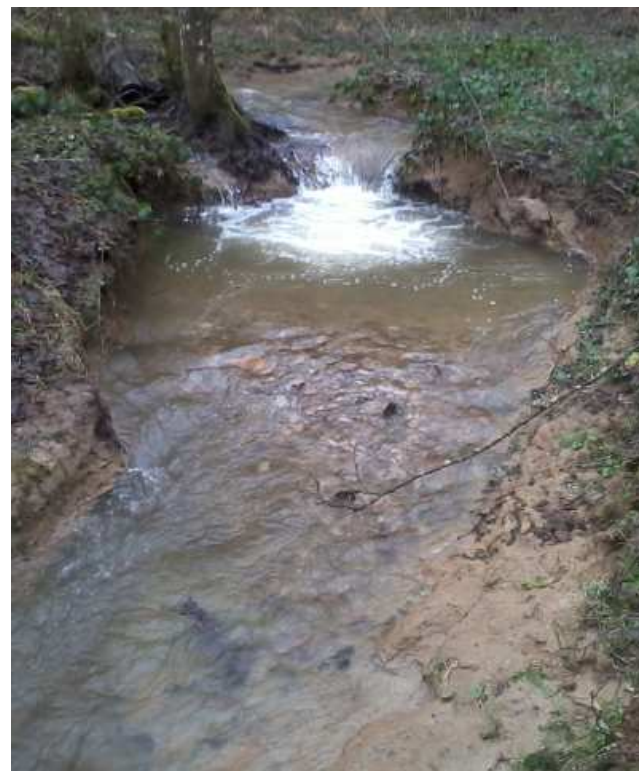
Le 20 janvier 2020 : petit embâcle



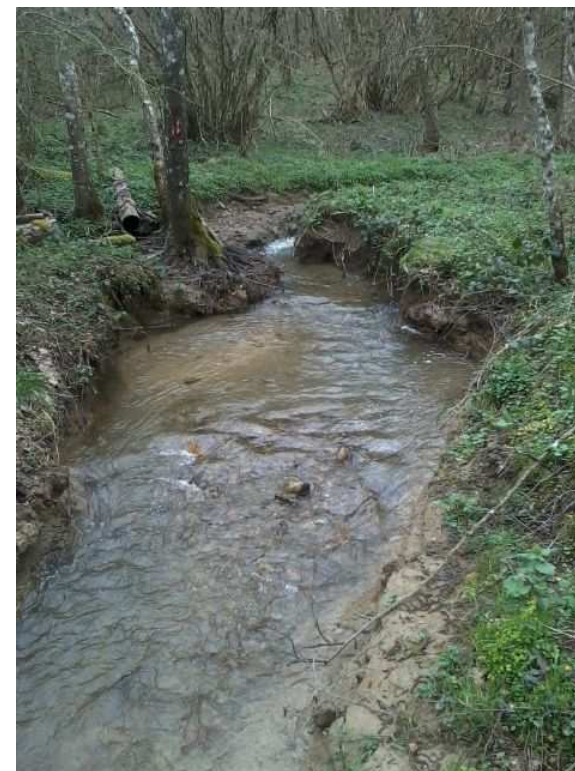
Evolution de la morphologie du cours d'eau « au point L »



15 mars 2017



18 janvier 2018



11 avril 2018



Evolution de la morphologie du cours d'eau « au point L »



22 juin 2018



28 septembre 2018

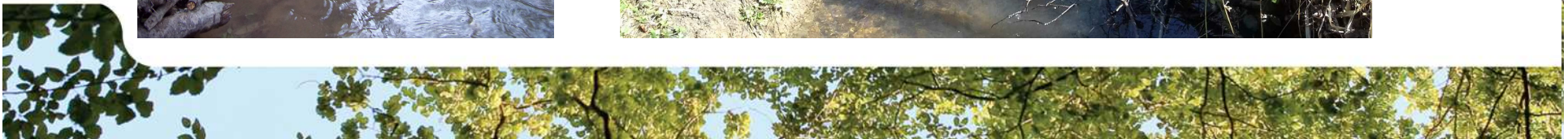


13 janvier 2020



Retour d'expériences :

- Des aménagements en génie biologique, pensés pour une période de transition qui ont joué leurs rôles;
- Un évènement majeur (orage de 2018) qui n'a pas entraîné de désordres particuliers ;
- Une renaturation rapide des berges mais plus lente du lit (effet négatif du délestage du chenal en haute eaux sur l'érosion des marnes, sur le charriage des matériaux solides et sur les processus d'érosion régressive) ;
- Une colonisation piscicole freinée par des étiages sévères.



MERCI
DE VOTRE ATTENTION!